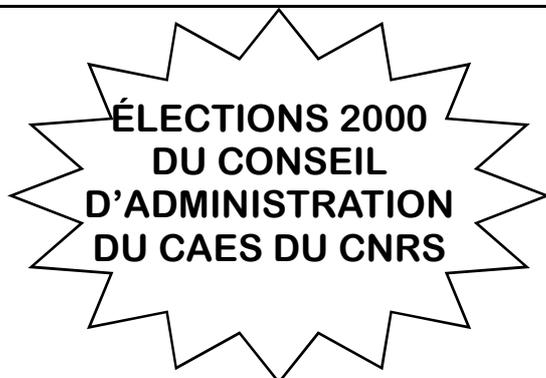


Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr
ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Jean Omnès - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle



UNE ACTION SOCIALE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS

ÉDITORIAL

Vous êtes appelés à élire vos représentants au Conseil d'Administration du CAES.

Le CAES a été créé en 1957 à l'initiative des organisations syndicales représentatives au CNRS qui souhaitent que la solidarité anime l'action sociale et refusaient la vision paternaliste des oeuvres sociales du patronat.

Depuis, le CAES gère collectivement, en toute indépendance de l'employeur, les activités sociales, culturelles, sportives et de restauration de l'organisme.

Grâce à l'action des personnels, le CAES a obtenu du CNRS le versement d'une subvention (24 MF en 1999) pour ses activités.

Cette situation, originale dans la Fonction Publique d'État, confère partiellement au CAES un rôle de Comité d'Entreprise que le SNTRS-CGT souhaite légaliser.

Aujourd'hui, la direction du CNRS attaque vigoureusement les principes de l'action sociale et, prenant prétexte du versement d'une subvention, tente de la diriger. Le coup de force de la privatisation de la restauration en est l'élément le plus visible.

Ces élections s'inscrivent dans un contexte de remise en cause généralisée du système de protection sociale. Dans une société qui prône l'individualisme et le profit à tout prix, qui renforce chaque jour l'hégémonie du secteur marchand, nous défendons à travers le CAES les valeurs de solidarité et d'entraide sociale. Pour aboutir, cela nécessite la participation du plus grand nombre à ces élections.

Voter c'est montrer à la direction du CNRS notre intérêt et notre attachement au CAES,

Voter c'est contribuer au fonctionnement démocratique d'un bien collectif,

Voter c'est reconnaître l'action des élus et les encourager à continuer.

**VOTER SNTRS-CGT :
C'EST AGIR POUR L'ACTION SOCIALE SOLIDAIRE
C'EST SOUTENIR SES PROPOSITIONS**

Votez dès le premier tour pour obtenir le quorum.

Date limite de vote : vendredi 13 octobre 2000 – Votez dès réception du matériel



LES PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

MANDAT 2000 - 2003

Notre mandat s'inscrit dans la continuité des actions menées pendant ces trois dernières années. Nous assumerons au plus haut niveau nos responsabilités, sans exclusive, avec toutes les composantes du CAES qui souhaiteront participer à une majorité offensive.

Face à la direction du CNRS, nous agissons :

- pour affirmer l'indépendance du CAES
- pour revendiquer les moyens financiers et en personnel nécessaires afin de développer une action sociale qui réponde aux besoins des personnels et de leurs familles.

ÉTENDRE LA SOLIDARITÉ

Tarifs dégressifs (TD) :

Si nous revendiquons 3 % de la masse salariale pour le budget (activités diverses) du CAES, c'est dans le but d'améliorer les tarifs dégressifs afin que chacun bénéficie d'un meilleur subventionnement des activités en fonction de ses revenus ! Nous pourrions tripler la part du budget (4 MF en 1999), ceci nous permettrait de subventionner toutes les activités de 22% à 80 % en fonction du quotient familial CAES. C'est la base de l'action sociale du CAES, un salaire indirect géré collectivement.

Prêts solidarité :

Famille monoparentale, divorce, chômage du conjoint, soins coûteux mal remboursés, adultes à charge, prix du logement, donnent un caractère souvent dramatique aux demandes d'aide. Il faut augmenter le budget alloué à ces prêts.

Aides aux handicapés :

Le CAES doit encore améliorer l'information en direction des familles CNRS concernées

sur les possibilités d'accueil que nous offrons dans nos centres de vacances et ailleurs.

Retraites :

Dans les 5 ans qui viennent 8 000 agents CNRS partiront en retraite. Les retraités sont statutairement des ouvrant droits reconnus par le CAES, mais le CNRS n'aide pas le CAES à financer leurs activités. Une solution devra être trouvée avec le CNRS ! Nous devons également veiller à aider les retraités à organiser leurs activités propres ou celles qu'ils souhaitent partager avec les actifs.

Réciproquement, les retraités peuvent, s'ils le désirent, s'impliquer au CAES... pour aider les actifs.

CES - CDD - BDI - THÉSARDS :

Inconnus du CNRS, ils doivent eux aussi être financés. Il faut également veiller à mieux les informer des possibilités que leur offre le CAES !

LA RECHERCHE
MANQUE
DE
MOYENS...



DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS

CLAS, SERAS, REGIONS :

Nous proposons le développement d'une politique régionale qui prenne en compte les spécificités de chacun, tout en respectant l'unicité du CAES.

Nous serons attentifs à ce que les nouvelles contraintes fiscales imposées au CAES par le ministère des Finances, n'entravent pas le fonctionnement des structures locales et régionales.

Nous proposons de continuer la modernisa-

tion de l'administration CAES en ayant le souci constant de réduire les circuits administratifs et leurs coûts, de valoriser le travail des personnels, ce qui permettra aux élus, bénévoles, de se consacrer plus à la réflexion et l'animation de la politique sociale.

Nous aiderons à la création CLAS, SERAS (Section Régionale d'Activités Spécifiques), leur prise d'initiative et continuerons de travailler avec les collègues de toutes sensibilités.

**1997 - 2000
BILAN D'UN MANDAT**

Au soir des élections, le 16 octobre 1997, le résultat du SNTRS de 25 % des suffrages était des plus encourageant et rendait possible une nouvelle politique d'action sociale. Nous estimions que cette nouvelle politique devait se traduire par un positionnement clair du CAES vis-à-vis du CNRS sur tous les choix politiques : indépendance du CAES, moyens budgétaires, moyens en personnels (postes statutaires), restauration. Un changement de présidence était souhaité par la majorité des organisations syndicales sauf la CFDT bien sûr.

Ceci nous a conduit à présenter Annie GUTNIC qui a été élue Présidente au cours du Conseil d'Administration du 22 octobre 1997.

**Rapport d'activité des élus du SNTRS-CGT au sein
des commissions et au Bureau du CAES**

ENFANCE : A. CLERC, J-P. CAMBON et G. PONCHEL

Cette commission chargée d'étudier l'évolution de la fréquentation des enfants dans les colonies et les centres de loisirs éducatifs a proposé dès le début de son mandat une amélioration du financement des séjours en colonie, indiquant par ce geste que le secteur enfance était toujours une priorité dans la politique sociale du CAES.

Dans un premier temps, la différence entre les courbes de tarifs dégressifs "adultes" et "enfance" a été supprimée. En effet, dans les tranches de quotient familial (QF) comprises entre 59.500 F et 69.550 F, le subventionnement de l'enfance était moins favorable que celui pratiqué pour les adultes. La modification de la courbe de tarifs dégressifs proposée en juin 1999 a permis d'augmenter, pour toutes les catégories sociales du CNRS, le taux de subvention de 7,9%. La prise en compte du relèvement du QF (passage de 14.464 F à 18.553 F) pour un subventionnement maximum de 80% a permis, d'une part un certain rattrapage par rapport à l'évolution des salaires des basses catégories, d'autre part une augmentation similaire et significative de subventionnement à l'ensemble des agents CNRS.

Dans un deuxième temps, une simulation concernant l'attribution de la subvention administrative en fonction du quotient familial

pour les séjours des enfants dans les centres non proposés par le CAES, a permis d'obtenir du Bureau de la politique sociale que le plafond de celle-ci soit équivalent à 56 000 F (plafond correspondant à une famille de deux enfants dont chaque salaire et non plus un seul équivaut à l'indice 486).

Au niveau du secteur de la petite enfance (Centre de loisirs sans hébergement) la réflexion menée par la commission enfance s'est orientée vers une meilleure prise en compte des coûts à la journée, que le CLSH soit de type client ou géré par le CAES. Un examen de leurs coûts sur l'ensemble des régions a permis de proposer un financement beaucoup plus proche de la réalité. La base de dotation est désormais calculée sur le nombre de journées CLE (Centre de Loisirs Éducatifs) de l'année précédente (et non plus de l'année n-2) et associée à la prise en charge de 50% de la dépense effective, dans la limite d'un montant maximum de prix de revient de 200 F/jour.

De même, nous avons obtenu du CNRS la mise en conformité de l'ensemble des jeux équipant les CLE gérés par le CAES dans des locaux CNRS.

Le stage BAFA (formation à l'animation) sera subventionné nationalement dès septembre 2000.

SOLIDARITE/HANDICAP :
G. TERRENOIRE (présidente) et J-G.

GOURCY

Au sein du groupe, il existe peu de divergences dans l'approche des questions.

Nous avons fait en sorte que le CA soit régulièrement informé des questions qui se posent au sein du groupe. Des documents explicatifs suivis de propositions de vote ont été rédigés et ont été généralement très bien accueillis par le CA. Des exemples :

- *octobre 1997* : explication et vote d'une ligne budgétaire d'Aide ponctuelle personnel CAES.

- *octobre 1999* : vote de plusieurs points, dont le relèvement du plafond prêts-solidarité de 18 000 à 24 000 F, le rallongement de la durée de remboursement de 36 à 42 mois, l'attribution d'une aide à un projet de fonctionnement d'un centre d'aide par le travail et la convention avec le Secours Populaire pour l'accueil de familles défavorisées dans nos centres de vacances.

La commission se réunit tous les mois pour étudier les dossiers de demandes de prêts ainsi que d'aides dans le cadre du handicap (aménagement spécialisé,). De plus, des réunions avec des intervenants spécialisés sur des thèmes intéressant les agents ont été organisées ("la tutelle" notamment). Le travail de cette commission se fait également en relation étroite avec les assistantes sociales du CNRS.

VACANCES/VOYAGES :

C. CABEZA, D. CLAISSE et M. DECASTER

La CFDT qui perdait la présidence du CAES et refusait de prendre des postes statutaires, s'investissait en grand nombre (6 membres au début) dans cette commission dont l'effectif était pléthorique (16 : soit plus de la moitié du Conseil d'Administration).

Cette commission était présidée par P. MUSSOT (SGEN-CFDT), la vice-présidence revint à A. BENTZ (SNIRS-CGC). Le message était clair, les vacances resteraient le pré carré de la CFDT.

Notre action au sein de cette commission a eu comme priorité de maintenir et d'améliorer l'état de notre patrimoine dans les centres de vacances.

A Oléron, nous avons proposé et réalisé la construction d'un nouveau bloc sanitaire (1,7 MF) et augmenté le nombre d'emplacements du camping (de 82 à 122). Nous avons diversifié les hébergements (bungatoiles).

Nous avons résisté au grand projet mégalo du président, la construction d'un bassin nautique pour un coût d'environ de 3 MF.

La tempête de décembre 99 a causé beaucoup de dégâts dans le bois de la Vieille Perrotine à Oléron. Les efforts conjugués du responsable du service vacances, des

personnels travaillant sur le site et de 2 élus, dont Denis Claisse, ont permis d'ouvrir le Centre à la date prévue du 1er avril.

A Aussois, des gros travaux ont été réalisés pour la rénovation des sanitaires des chambres du niveau 200 à 500, de l'accueil et de la mezzanine.

La Maison des Vosges a été mise aux normes de sécurité et des aménagements de voirie et d'assainissement ont été réalisés.

Sous prétexte de modernité, la CFDT remettait en cause le système de réservation des séjours vacances, des voyages et le calcul de l'historique. Son projet, copié sur les agences de voyages, avait pour principe, "premier inscrit = premier servi !"

Nos différentes interventions en commission et un vote du CA ont permis de conserver l'égalité de traitement pour tous les agents.

NOUVEAU CENTRE DE FREJUS :

A. GUTNIC et D. CLAISSE

Les agents CNRS et leurs familles sont demandeurs de séjours de vacances familiales à un prix social.

Chaque année, nous refusons un grand nombre de demandes (440 dossiers en 99).

En collaboration avec l'Institut de gestion de Nancy, une enquête a été proposée à 5 000 agents du CNRS, pour évaluer leurs besoins en matière de vacances et leur opinion sur ce que les propositions du CAES.

Afin de répondre aux besoins exprimés, nous avons proposé d'acquiescer un nouveau centre de vacances.

Une opportunité s'est présentée dès septembre 1998, un groupe de travail a été constitué.

La baisse d'activité du CAES dans le domaine de la restauration diminuant de fait le travail du service du personnel (75 emplois supprimés) et du service comptabilité (6 comptabilités restauration en moins), risquait de nous obliger à supprimer des postes dans ces secteurs. L'acquisition d'un nouveau centre de vacances permettait à la fois de répondre à la demande des agents du CNRS, de maintenir les emplois et de redynamiser élus et professionnels fortement découragés par l'épisode "restauration".

Depuis le 29 mai 2000, le CAES est devenu propriétaire d'un centre à FREJUS. Exploité en l'état depuis les vacances de l'été 2000, il sera rénové au cours du 4ème trimestre 2000. Il permettra d'accueillir vacanciers et colloques dans de bonnes conditions, sur un très beau site.

Nous soulignons que le CNRS, pourtant utilisateur potentiel de ce centre, a refusé de nous de prêter une partie des fonds nécessaires à l'achat (comme pour Aussois et

Oléron) et de se porter caution auprès des organismes bancaires pour l'obtention des prêts, d'ou leur attribution à des taux plus élevés.

SECTIONS LOCALES/REGIONS :

C. CABEZA, A. CLERC, M. DECASTER et G. PONCHEL.

Cette commission étudie les rapports d'activité qu'établissent les CLAS et les régions et attribue un nombre de points permettant, au niveau national, une répartition du budget des régions la plus juste possible entre les activités adultes et les CLE.

En liaison avec la commission enfance, les journées CLE ont été mieux subventionnées dès le budget 99 (50% du prix de revient au lieu d'un montant fixe comme précédemment) et les budgets activités diverses et CLE ont été séparés pour permettre une vue plus précise de ces deux secteurs.

SPORTS : *D. CLAISSE (président)*

La commission a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle structure CAES (SERAS) qui permettra l'intégration de toutes les associations loi 1901, satellites du CAES, au sein de notre organisme. Elle propose l'attribution d'un budget afin de promouvoir les manifestations sportives et culturelles, régionales et nationales. (Challenge voile, la traversée Paris-Oléron-Aussois organisée par le CORS de Meudon, Tournoi de Golf à Oléron prévu en septembre 2000).

COMMUNICATION :

M. DECASTER (rédacteur en chef du CAES-INFO), J-G GOURCY et L. BERNARD (non élu)

Un site WEB du CAES a été mis en service fin 1998 et s'étoffe en permanence. Il présente les activités du CAES, les catalogues vacances et enfance ainsi que les actualités CAES et les disponibilités pour les séjours après la sélection. Des liens ont été créés avec les régions qui le souhaitent.

Le Comité de rédaction a élaboré 4 numéros du CAES-INFO par an. Le contenu revendicatif de certains numéros nous a valu deux convocations de la Direction du CNRS.

Une lettre du CAES par mois a été réalisée pour informer les agents de l'évolution des services rendus par le CAES, de l'évolution des taux de subventionnement, des manifestations organisées, des nouvelles mesures accessibles, sous certaines conditions, mises en place par le CNRS, etc.

RESTAURATION :

A.GUTNIC (présidente) et L.C. de

MENORVAL

Dès le début de notre mandat, le CNRS a parlé de l'obligation de passer des appels d'offres de marché public.

Après diverses consultations juridiques, le CAES a effectué des recours auprès du Tribunal administratif mettant le CNRS en difficulté, mais a perdu à chaque fois ces recours plus ou moins rapidement. Ce n'est pas faute de conviction et d'investissement personnel des élus CGT, puisque toutes les décisions de recours ont été votées à l'unanimité du bureau, mais les difficultés de mobilisation de l'ensemble des agents CNRS ne nous ont pas aidé.

A la demande des agents CNRS déjeunant dans les restaurants et des personnels y travaillant, des dossiers de réponses aux appels d'offres ont été élaborés par le CAES dans tous les restaurants avec ceux des gérants et comités de gestion qui avaient bien voulu s'investir. Malgré la qualité de nos réponses, reconnue par les jurys, le CAES n'a jamais été choisi, sans que nous ayons pu avoir connaissance des raisons de son éviction. Ceci nous permet de penser qu'il s'agit d'une politique délibérée de privatisation et non pas d'une simple adaptation à des directives européennes.

Aujourd'hui, seuls 2 restaurants sont encore gérés par le CAES, Villeurbanne et Villejuif.

BUDGETAIRE : *J.-P DANROY et A. GUTNIC*

Cette commission est chargée à la fois du suivi budgétaire des dépenses, de l'élaboration des budgets, de l'étude des projets d'investissements proposés dans les commissions, du suivi du bilan. De plus, il fallait préparer des documents à fournir au fisc, représenté par un secteur Association dans chaque département, et qui doit statuer sur notre statut fiscal, en raison de la fiscalisation du CAES à venir.

En outre, il fallait concevoir la restructuration du travail comptable des régions et des différents secteurs d'activités, afin qu'aucun retard dans la fourniture des documents ne puisse nuire au CAES.

Ce dossier a finalement été examiné directement par Bercy et, à ce jour, aucune réponse officielle écrite ne nous est parvenue.

RELATIONS avec le CNRS :

A. GUTNIC et J-P DANROY

Une réunion avec le Bureau de la politique sociale du CNRS a lieu tous les mois pour faire le point sur toutes les mesures qui existent et pour présenter les demandes d'évolution nécessaire. Des dossiers

permettant de convaincre le DRH et la direction de présenter ces projets au CA du CNRS y sont élaborés.

Nous avons fait aboutir plusieurs dossiers : Prêts BAP de primo accession à la propriété, attribution de la subvention administrative enfance en fonction du Quotient Familial CAES au lieu de l'indice.

Sont demandés également dans ces réunions, les postes CNRS en remplacement des départs, quelle qu'en soit la raison.

Ainsi en 1998, tous les postes demandés ont été attribués, avec plus ou moins de délais.

En revanche, en 1999 et 2000, peu de solutions ont été trouvées pour le moment.

Cela implique que le personnel CNRS est remplacé par du personnel CAES, et donc le budget activités diverses du CAES (24 MF en 99) est amputé d'autant (3,3 MF en 99) au détriment de ses actions sociales.

Des réunions techniques avec des spécialistes des budgets du CNRS ont permis d'élaborer des documents comptables et financiers qui, tout en respectant les contraintes de légalité auxquelles est soumis le CAES, répondent aux exigences de la comptabilité publique.

Les subventions ont donc été versées plus tôt que les années précédentes mais pas encore assez tôt pour un fonctionnement optimum du CAES.

Deux ou trois réunions ont eu lieu avec le DRH assisté du Bureau de la politique sociale, pour faire le point sur l'évolution de la politique du CAES. Nous avons présenté nos projets afin d'étayer nos demandes budgétaires.

Deux réunions ont eu lieu avec Mme BRECHIGNAC. La première ayant été très efficace puisque les postes de 1998 ont été

débloqués cette année-là après son intervention.

GESTION DU PERSONNEL :

A. GUTNIC et J-P DANOY

Cette instance étudie les priorités de demande de postes, les problèmes éventuels de personnel, elle constitue les jurys de recrutement de personnel (deux directeurs de centre de vacances en 1999). Un groupe de travail avec des délégués syndicaux ou des salariés mandatés par leurs syndicats a été créé pour élaborer un protocole d'accord pour le passage aux 35 heures. Ce projet évitera des licenciements, pourra pérenniser des postes précaires (saisonniers...) et nous l'espérons créer quelques emplois. L'accord a été mis en place le 1er février et un suivi doit s'effectuer pour résoudre les quelques problèmes rencontrés dans l'application de ces mesures.

Très attentifs, les élus CGT essaient d'être à l'écoute des personnels, dans la mesure de leur disponibilité. A ce jour, aucun conflit n'a heureusement émergé du fait des élus, bien que la pression soit importante compte tenu de la quantité de travail à fournir.

Le choix du site de Vincennes et son aménagement, effectué en concertation avec les personnels travaillant au siège, est pour beaucoup dans la qualité des rapports établis depuis 2 ans.

Pourvu que cela dure.

Comité d'entreprise/Délégués du personnel

Une réunion CE/DP a lieu chaque mois et étudie les demandes et les revendications des personnels CAES et CNRS travaillant pour le CAES.

LISTE DES ÉLUS DU MANDAT 1997/2000

Annie GUTNIC	présidente du CAES, commission restauration (présidente), gestion du personnel et nouveau centre
Jean-pierre DANOY	trésorier du CAES
Denis CLAISSE	membre du Bureau National, commission sport (président), vacances et nouveau centre
Marc DECASTER	rédacteur du CAES-INFO, commission vacances et sections locales/régions
L-C de MENORVAL	commission restauration
Christiane CABEZA	commission vacances et sections locales /régions
André CLERC	commission sections locales /régions et enfance
Gwen TERRENOIRE	commission solidarité/handicap (présidente)
Jean-Pierre CAMBON	commission enfance
Jean-Michel BIQUARD	commission communication et comité de rédaction
Jean GOURCY	commission solidarité/handicap
Gérard PONCHEL	commission enfance et sections locales /régions

Enfance :

Il faut agir au plus près des agents en donnant aux régions les moyens d'augmenter le nombre de centres de loisirs éducatifs (mercredi et vacances), en passant des conventions avec d'autres associations et des municipalités.

Nous proposons de mettre en réseau l'ensemble des sélections des catalogues colonies et voyages linguistiques sur un serveur accessible à tous les agents.

Il faut prendre en compte les frais réels de préacheminement, ou définir un système forfaitaire pour les agents extérieurs à la région choisie.

Vacances :

Nous proposons de diversifier nos choix en

augmentant le nombre de propositions de destinations en France ou à l'étranger et en variant les modes d'hébergements (campings, gîtes, clubs...)

Nous maintiendrons la qualité du patrimoine CAES à Aussois, Oléron et à la Maison des Vosges et rénovons notre nouveau centre de vacances à Fréjus afin d'accueillir les familles dans les meilleures conditions.

Nous développerons une politique d'échange avec des partenaires du secteur associatif et des Comités d'entreprise.

Communication :

Nous poursuivrons la mise en réseau de toutes les structures locales et régionales pour faciliter l'accès des personnels aux services

Le CAES : un Comité d'Entreprise du CNRS

Les différentes contraintes (fiscales, directive européenne) imposées aux associations à but non lucratif Loi de 1901 font craindre à moyen terme leur disparition ou leur transformation en société privée. En conséquence, nous risquons la privatisation de toutes les activités du CAES, la restauration en est un exemple édifiant.

Le CAES pourrait aussi devenir, comme dans les universités, un simple service social sous tutelle de l'administration.

La Fonction Publique peut-elle rester en retard dans le domaine de l'action sociale ?

Exigeons de l'État qu'il prenne ses responsabilités.

Depuis de nombreuses années, nous revendiquons pour le CAES les prérogatives de type Comité d'Entreprise pour l'ensemble de ses activités, garantie par un texte réglementaire, et nous intervenons auprès des ministères et groupes parlementaires pour faire aboutir cette revendication. Récemment, nous avons profité de la création d'un secrétariat d'état à l'économie solidaire pour relancer notre action.

Exigeons de l'État les moyens et les prérogatives habituels des Comités d'Entreprise !

RECONQUÉRIR LA RESTAURATION

Malgré la résistance des personnels du CNRS et l'aide apportée essentiellement par le SNTRS-CGT, la Direction a presque complètement réussi son mauvais coup : privatiser la restauration sociale. Elle veut faire avaliser son coup de force.

La direction du CNRS remet aussi en cause les principes auxquels le SNTRS-CGT est indéfectiblement attaché :

- le rationnaire ne paie que le contenu alimentaire de l'assiette et bénéficie d'une subvention dégressive en fonction de son indice.
- la gestion doit être faite exclusivement par les représentants des personnels, le CAES ayant pour vocation de fédérer les Comités de Gestion.

Nous ne nous y résignons pas :
à Villejuif et Villeurbanne,

***nous défendrons les deux restaurants encore gérés
par le CAES,***

mais nous ne le ferons efficacement qu'avec la mobilisation des personnels



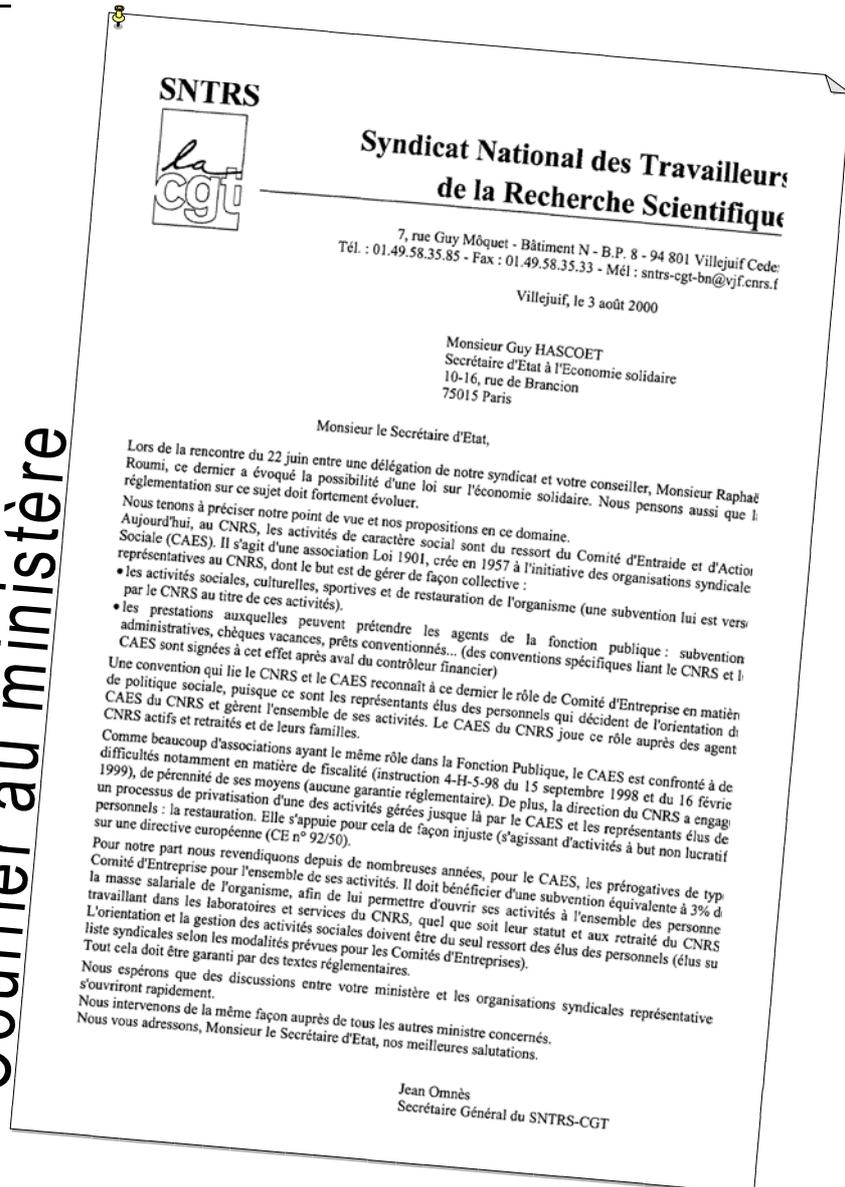
Sommaire :

P. 1 à 8 :
Élections CAES 2000

Encarts intérieurs :

- Affiche
- Profession de Foi

Courrier au ministère



Liste présentée par le SNTRS-CGT

1	GUTNIC Annie	Orsay	25	CHAUCHEPRAT Jean-Pierre	Toulouse
2	CLAISSE Denis	Villejuif	26	CLORENNEC Alain	Nice
3	ALLEGRET André	Montpellier	27	COUSY Michel	Orsay
4	CABEZA Christiane	Bordeaux	28	DESSALLE Philippe	Paris
5	DANOY Jean-Pierre	Marseille	29	FONTE Christophe	Nancy
6	DE LA GLOUBAYE Louis Charles	Montpellier	30	FOURNIER Irène	Paris
7	DECASTER Marc	Missillac	31	GRUELLE Michel	Jussieu
8	GOURCY Jean	Aubiere	32	HIRSCH Jacky	Strasbourg
9	CAMBON Jean-Pierre	Perpignan	33	JACQ Annie	Orsay
10	CLERC André	Toulouse	34	BIQUARD Jean-Michel	Paris
11	GARDIEN Serge	Villeurbanne	35	BERCHADSKY Yves	Marseille
12	QUEAU Geneviève	Cachan	36	LIOU Maurice	Villejuif
13	NDIAYE ELIE Nadine	Paris	37	MASQUELIER Gérard	Paris
14	BURDET Guy	Marseille	38	MASSOT Jean-Claude	Gif Sur Yvette
15	PONCHEL Gérard	Lille	39	ORPHANIDES Claudine	Strasbourg
16	FERREIRA Elisabeth	Lille	40	RENE Brigitte	Villejuif
17	BRANCHU Gaël	Nantes	41	SAYSSET Jacques	Nice
18	LION Michel	Caen	42	TEMPLIER Joëlle	Jussieu
19	AUGER Yannick	Orleans	43	MORAL Patrick	Gif Sur Yvette
20	LACROIX André	Chize	44	TERRENOIRE Gwen	Paris
21	BERGER Jeanne	Marseille	45	TOUSSAINT-LEROY Sophie	Paris
22	AMIRAUT Jean-Pierre	Poitiers			
23	BERTRAND Colette	Thiais			
24	MARAZANO Christian	Gif Sur Yvette			